

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VALCOURT TENUE LE MERCREDI 21 JUIN 2023 À 16h00.

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

DANIEL LACROIX MAIRE SUPPLÉANT

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PRÉSENT(E)S :

MARIE-CLAIRE TÉTREULT	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
DANY BOYER	siège 4	DANY ST-AMANT	siège 5

ABSENTS : PIERRE TÉTRAULT, Maire
JULIEN BUSSIÈRES siège 6

Sont également présentes : M^e Karine Boucher, directrice générale
M^e Julie Waite, greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 20 juin 2023, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire suppléant Daniel Lacroix déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. NOUVELLE EMBAUCHE – POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL
4. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
5. AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER – DIMINUTION DE LA RETENUE
6. EMBAUCHE DE NOUVEAUX EFFECTIFS POUR LE CAMP DE JOUR – SAISON ESTIVALE 2023
7. DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA VENTE DES LOTS DE LA PHASE III DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LE BOISÉ DU RUISSEAU » – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 426-22-11-08
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

258-23-06-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

ADOPTÉE»

259-23-06-21

NOUVELLE EMBAUCHE – POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de madame Tanya Parent, à titre d'inspectrice municipale de la Ville de Valcourt, selon les termes de l'entente d'engagement convenue entre cette dernière et la Ville;

QUE cet engagement soit conditionnel aux vérifications des antécédents judiciaires et des références de madame Parent, le tout à la satisfaction de la Ville;

QUE l'entrée en poste madame Parent soit fixée au 26 juin 2023 et elle sera soumise à une période de probation de 6 mois;

QUE madame Parent soit rémunérée selon la classe 5 échelon 1 de son échelle salariale et qu'elle bénéficie de tous les avantages reliés à sa fonction, selon les modalités et termes prévus au Manuel de l'employé de la Ville de Valcourt;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente d'engagement;

QUE le Conseil municipal nomme madame Parent à titre d'employée de la Ville désignée par ce conseil pour l'application des règlements suivants :

- 474.1 (Complémentaire au règlement général);
- 560 (Zonage);
- 561 (Lotissement);
- 562 (Construction);
- 564 (Conditions d'émission des permis de construction);
- 569 (en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable)
- 613 (Démolition d'immeubles);
- 615 (PIIA);
- 616 (Usages conditionnels);
- 627 (Clapets antiretours);
- 629 (Général);
- 635 (Salubrité, Occupation et entretien des bâtiments);
- 638 (Dérogations mineures);
- 640 (PPCMOI);
- 644 (Contrôle et gestion des matières résiduelles);
- 650 (Permis et certificats);
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1)
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, c. Q-2, r.35.2)

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (RLRQ, c. Q-2, r.32.2);

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et lui confère à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu de ces règlements, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente d'engagement;

QUE l'adhésion de l'ancienne inspectrice municipale Ève de la Chevrotière à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) soit transférée à madame Parent;

ADOPTÉE »

260-23-06-21

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ »;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Valcourt confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Valcourt s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Valcourt s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Valcourt s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Ville de Valcourt reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE »

261-23-06-21 **AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER – DIMINUTION DE LA RETENUE**

ATTENDU QUE l'entrepreneur Construction Olivier & Lyonnais inc. a demandé à la Ville de Valcourt une diminution de sa retenue financière dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker;

ATTENDU QUE la Ville accepte la diminution de cette retenue et la fixe à 1% pour une période d'un an compte tenu que les travaux de cet entrepreneur sont réalisés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt libère 9 % de la retenue financière et conserve 1% pour une période d'un an compte tenu que les travaux de cet entrepreneur sont réalisés.

ADOPTÉE»

262-23-06-21 **EMBAUCHE DE NOUVEAUX EFFECTIFS POUR LE CAMP DE JOUR – SAISON ESTIVALE 2023**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour, pour la saison 2023, au départ des activités, soit du 26 juin au 18 août 2023:

Poste	Candidates	Échelle salariale
Animatrice	Jade Lussier	Classe : 1 Échelon : 1
Animatrice	Rosalie Dépôt	Classe : 1 Échelon : 1
Aide animatrice	Mya Jeanson	Classe : 1 Échelon : 1

ADOPTÉE»

263-23-06-21 **DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA VENTE DES LOTS DE LA PHASE III DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LE BOISÉ DU RUISSEAU » – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 426-22-11-08**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 426-22-11-08 désignant les signataires pour la vente des lots de la phase III du développement domiciliaire « Le Boisé du Ruisseau »;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer l'une des signataires, soit madame Lydia Laquerre, puisque celle-ci n'est plus à l'emploi de la Ville de Valcourt et par conséquent, de désigner une nouvelle signataire, soit madame Julie Waite, greffière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner monsieur Pierre Tétrault, maire, ou en son absence, le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou en son absence, madame Julie Waite, greffière de la Ville de Valcourt, comme signataires pour les promesses de vente, les actes de ventes et tout autre document requis pour la vente des lots du développement domiciliaire « Le Boisé du Ruisseau phase III », soit pour les lots numéro 6 529 394 au 6 529 420;

QUE la présente remplace la résolution 426-22-11-08.

ADOPTÉE»

264-23-06-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 16 h 26.

ADOPTÉE »

Daniel Lacroix, Maire suppléant

M^e Julie Waite, Greffière